

# SUD-OUEST

## *nature*

Revue Trimestrielle de la SEPANSO

N° 181



N° 181 - Hiver 2018-2019

Jean-Claude DUTTER,  
Président de l'ACCOB  
[ [www.foret-bager.fr](http://www.foret-bager.fr) ]  
Administrateur SEPANSO 64

## Projets de carrières en forêt du Bager d'Oloron

Nouvelle alerte !

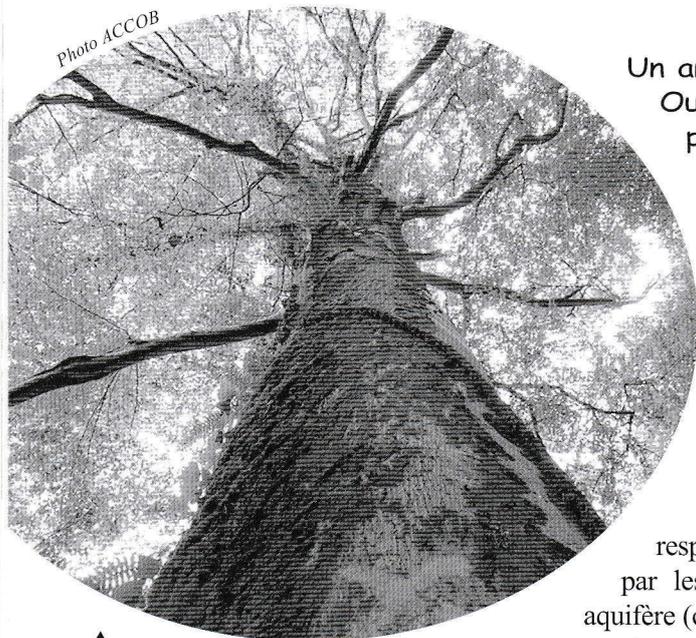


Photo ACCOB

▲ La forêt du Bager d'Oloron compte de nombreux arbres remarquables

Une année s'est écoulée sans quasiment entendre parler du porteur de projet, GC Conseil, mais Michel Rodes, de la SEPANSO Pyrénées-Atlantiques, a eu vent au mois de septembre 2018 d'une enquête publique relative à la source du Lavoir, captée pour l'alimentation en eau potable (AEP) du SIAEP d'Ogeu-les-Bains.

C'est à ce moment précis que réapparaît le porteur de projet bien connu qui a profité de cette occasion pour communiquer un dossier au commissaire enquêteur (\*). Il demande purement et simplement de modifier la limite nord d'une zone sensible qui a été définie par l'hydrogéologue agréé dans le cadre de la mise en conformité des périmètres de protection de la source, et de retirer ainsi de cette zone sensible plusieurs parcelles (cf. carte ci-contre : zones de conflit 1 et 2) d'une superficie totale de 20,67 hectares parce qu'incluses dans le périmètre du projet de carrières.

Un article concernant ce sujet informait les lecteurs du Sud-Ouest Nature n° 172 de ce calamiteux projet de carrières en plein milieu naturel à Oloron-Sainte-Marie (64). Comme nous l'avons évoqué, le projet de carrières se situe dans une forêt au Bager d'Oloron, classée EBC. La plainte déposée le 7 juillet 2016 pour "destruction d'une tête de ruisseau Natura 2000" a été balayée par la justice... lobbies obligent ! Le projet est malheureusement toujours d'actualité. L'Association pour la Conservation du Cadre de vie d'Oloron et du Bager (ACCOB) et la SEPANSO Pyrénées-Atlantiques en témoignent.

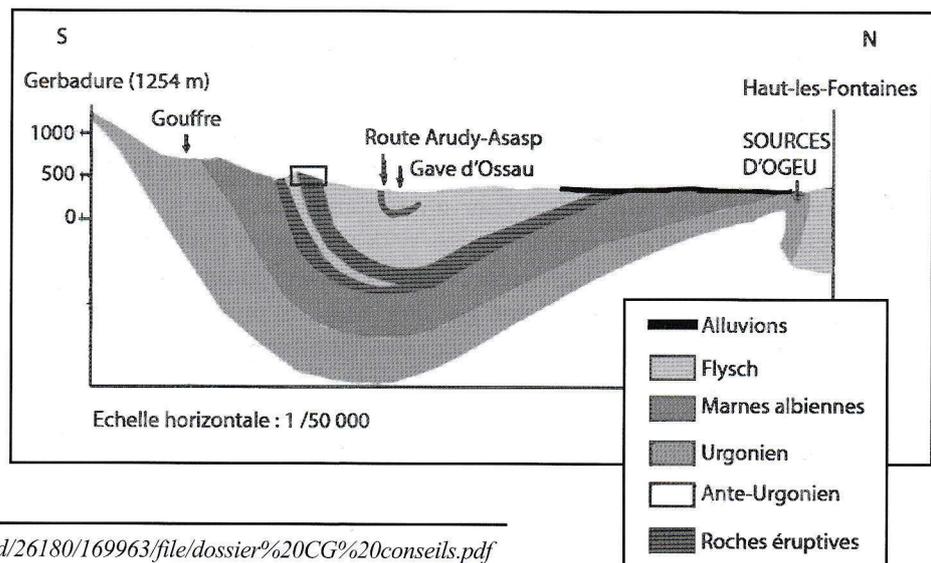
Cette zone sensible correspond à la zone d'alimentation par les précipitations du système aquifère (calcaires de l'Urgonien) capté au niveau de la source du Lavoir, mais également des sources de la Société des Eaux Minérales d'Ogeu (SEMO).

A l'intérieur de cette zone sensible située sur le flanc des montagnes allant du Bager d'Oloron jusqu'à Arudy, un certain nombre d'activités, déjà soumises à la réglementation générale, dont l'ouverture de carrières, le déboisement, le défrichage et le changement d'occupation des sols peuvent présenter des risques pour les eaux captées.

La coupe géologique ci-dessous permet de rendre plus compréhensibles les risques de pollutions de l'aquifère qui se situe juste au-dessous du projet de carrières par les eaux pluviales s'infiltrant très rapidement au travers d'une multitude de gouffres sur les flancs de la montagne (Escurets).

Le Maire d'Ogeu-les-Bains, président du Syndicat des eaux d'Ogeu, a proposé de vérifier avec l'aide de l'hydrogéologue agréé (M. Armand) ce qu'il en est exactement du conflit de parcelles relevé par le porteur de projet.

L'enquête publique a été suivie d'une réunion où étaient présents M. Ro-



(\* [www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/content/download/26180/169963/file/dossier%20CG%20conseils.pdf](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/content/download/26180/169963/file/dossier%20CG%20conseils.pdf))



## REJOIGNEZ-NOUS !

NOM .....

PRENOM .....

ADRESSE .....

.....

.....

TEL .....

EMAIL .....

DATE DE NAISSANCE .....

PROFESSION .....

### TARIFS

- Adhésion individuelle  
+ abonnement SON ..... 35 €
- Adhésion familiale  
+ abonnement SON ..... 47 €
- Abonnement simple SON ..... 19 €
- Adhésion individuelle simple ..... 20 €
- Adhésion familiale simple ..... 32 €
- En plus de mon adhésion, je fais un don à la  
SEPANSO de ..... €  
*Un reçu fiscal vous permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre don vous sera adressé.*
- N° à l'unité ..... simple 5 € / double 7 €

### SECTIONS LOCALES

La Fédération SEPANSO compte 5 sections départementales. Renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à la section de votre choix (cochez ci-dessous) :

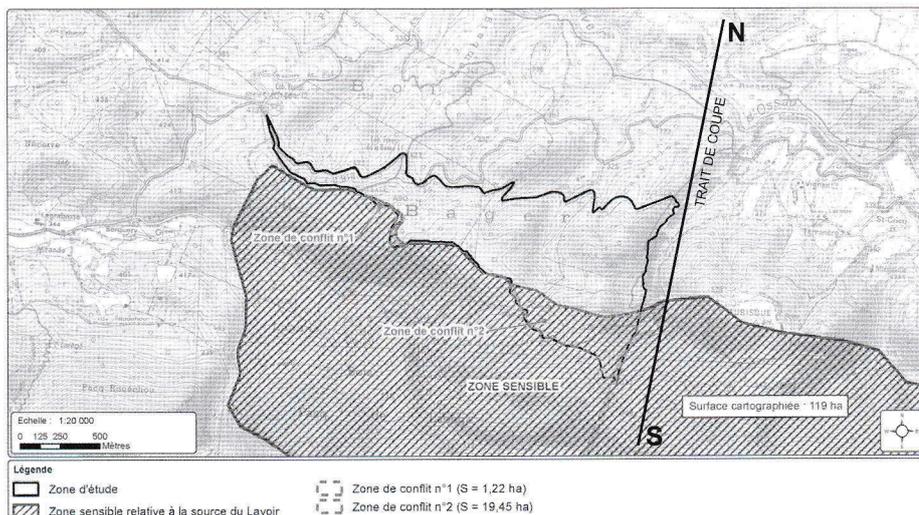
- SEPANSO Pyrénées-Atlantiques
- SEPANSO Dordogne
- SEPANSO Gironde
- SEPANSO Landes
- SEPANLOG

Règlement à l'ordre de la section locale. Adresses au verso.

Abonnements simples SON à libeller et à retourner directement à la Fédération SEPANSO.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent.

Source IGN 25/000



des, ainsi que le Maire d'Ogeu, le commissaire enquêteur, un responsable de l'ARS... Le compte-rendu rédigé par la SEPANSO Pyrénées-Atlantiques fait apparaître que, d'après l'ARS, rien n'interdirait d'ouvrir des carrières à l'intérieur de cette zone sensible de protection des sources. Le Maire d'Ogeu va également dans le même sens en négligeant apparemment le capital eau qui est tout de même l'image principale de sa commune.

L'ACCOB, la SEPANSO Pyrénées-Atlantiques, Salmo Tierra - Salva Tierra, l'APQV (Association de Protection pour la Qualité de Vie en Béarn des gaves), Migradour, la Fédération de pêche des Pyrénées-Atlantiques, la population et d'autres associations ont pris acte de l'avis favorable accordé par le commissaire enquêteur. La question se pose de l'application du "principe de précaution" pour ces responsables. Quel intérêt y a-t-il à accepter les risques liés à l'extractivisme ?

Comment peut-on prendre le risque d'autoriser la destruction d'un tel site pour faire des carrières ?

Comment accepter le risque de polluer l'aquifère situé juste en dessous et les sources captées pour l'AEP du SIAEP d'Ogeu-les-Bains (10 communes concernées), par la SEMO (Société des Eaux Minérales d'Ogeu), ainsi que la source du Lourteau, utilisée pour l'AEP de la ville d'Oloron-Ste-

Marie et des communes avoisinantes, et celle de Lurbe-St-Christau (station de la Chaîne Thermale du Soleil) ?

Par ailleurs, l'ACCOB vient d'obtenir pour cette même zone le label "Ensemble Arboré Remarquable" remis par le Président de l'association ARBRES, Monsieur Georges Feterman. Cette distinction est la reconnaissance de l'existence d'une forêt ancienne, constituée d'arbres remarquables, qui abrite une biodiversité spécifique à ces lieux, qu'il est nécessaire de défendre également. Cela répond à l'alerte concernant aujourd'hui la disparition importante des oiseaux en France. Ce label renforce aujourd'hui la crédibilité de l'association et conforte d'ores-et-déjà son argumentation.

**Pour résumer, ces parcelles d'ancienne forêt situées au Col du Cerisier au Bager d'Oloron sont actuellement classées EBC, ZNIEFF 1, réserve de chasse et de faune sauvage, périmètre de protection des Eaux minérales d'Ogeu et du Syndicat d'eau potable d'Ogeu et labellisées "Ensemble Arboré Remarquable".** La municipalité aurait tout intérêt à prendre en compte ce label et signer une convention pour protéger réellement ces lieux.

Nous restons tous extrêmement vigilants sur le devenir de ces lieux, autant au Bager avec la forêt et sa riche biodiversité, qu'à Soeix avec les terres agricoles également convoitées par GC Conseil. ■